

Séance du 14 septembre 2009

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 14 septembre 2009 à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Guy Desjarlais,
M. Réal Dionne,

sous la présidence de Mme Isabelle Villeneuve, mairesse. Le quorum est atteint.

2009-09-105 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Guy Desjarlais, appuyée par M. Réal Dionne.

2009-09-106 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur motion de M. Éric Duhamel, appuyée par Guy Desjarlais.

2009-09-107 **Approbation des procès-verbaux**

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de la session du 17 août dernier. Il est ensuite proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Période de questions

2009-09-108 **Prise électrique au parc du barrage**

Il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu qu'une prise électrique extérieure soit installée au parc du barrage et qu'une rallonge électrique appropriée soit acquise pour pouvoir fournir du courant au kiosque. Le montant alloué est de 1 000 \$.

2009-09-109 **Modification au règlement de zonage (pistes en circuit fermé)**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que le premier projet de modification au règlement de zonage concernant les pistes en circuit fermé destinées aux véhicules moteur soit adopté.

L'assemblée publique de consultation est fixée au 16 novembre à 19 h 30.

2009-09-110

Travaux du ponceau St-Louis

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil le rapport de l'inspecteur sur ses entretiens avec l'ingénieur. Il est ensuite proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Réal Dionne, et résolu que les travaux de remplacement du ponceau du rang Saint-Louis soient effectués en régie sous la surveillance de l'inspecteur et que, compte tenu des discussions entre l'ingénieur et l'inspecteur, ils soient réalisés au meilleur coût possible.

2009-09-111

Îlots déstructurés

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a déposé, le 14 janvier 2009, par la résolution 2009-01-23, une demande à portée collective, conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles relative à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues les 5, 24 et 25 mars 2009, entre les municipalités concernées, des représentants de la CPTAQ et des représentants des Fédérations de l'UPA de la Mauricie et de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que, suite à ces rencontres et certains échanges subséquents entre les parties, la municipalité de Saint-Didace a conclu un accord avec les parties en cause;

CONSIDÉRANT la délimitation des îlots déstructurés tels qu'ils ont été transmis à la CPTAQ le 29 juillet 2009 par la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a fait parvenir à la municipalité de Saint-Didace une copie des îlots déstructurés tels qu'ils ont été transmis à la CPTAQ le 29 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace confirme que la délimitation des îlots déstructurés transmis à la CPTAQ le 29 juillet 2009 est conforme à l'entente intervenue entre la municipalité et les parties en cause;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire numéro 361392 datée du 4 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu d'informer la CPTAQ que la municipalité de Saint-Didace est en accord avec l'orientation préliminaire numéro 361392, et qu'elle en accepte les termes et conditions.

2009-09-112

Municipalisation du chemin du Lac-Blanc sud

CONSIDÉRANT la demande déposée par les résidants de la partie non municipale du chemin du Lac-Blanc Sud;

CONSIDÉRANT que cette partie du chemin n'est pas la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'état actuel de ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Desjarlais, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace avise les

demandeurs de son accord de principe à la municipalisation de cette partie du chemin du Lac-Blanc Sud. Toutefois les conditions suivantes doivent être remplies au préalable:

1. l'assiette du chemin doit être cédée à la municipalité;
2. ladite assiette doit être arpentée, cadastrée et piquetée avant la cession.

Rapports

La mairesse fait rapport de ses activités du mois dernier et le secrétaire-trésorier dépose au Conseil les rapports suivants :

- suivi du budget
- permis émis le mois dernier
- travaux de voirie du dernier mois.

2009-09-113

Déneigement des terrains municipaux

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que le déneigement des terrains municipaux soit confié à Garage St-Didace inc. au même prix qu'à la dernière saison.

2009-09-114

Congrès de la FQM

Il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que la municipalité paie l'inscription de la mairesse au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités.

2009-09-115

Comptes

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 95 162.04 \$, soient approuvées et que la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2009-09-116

Aide à l'inspecteur des eaux

CONSIDÉRANT que le travail de vidange des fosses septiques doit se terminer vers le 25 septembre;

CONSIDÉRANT que six à sept semaines restent à couvrir pour profiter pleinement de la subvention accordée pour l'emploi de l'aide à l'inspecteur des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que M. François Martel reste à l'emploi de la municipalité pour le temps restant à l'entente signée avec le Centre d'emploi.

Période de questions

2009-09-117

Ajournement

La séance est ajournée au mercredi, 16 septembre à 20h00 sur proposition de M. Guy Desjarlais, appuyé par M. Éric Duhamel.